



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, les membres du Comité syndical du Syctom ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syctom, au Centre de valorisation énergétique – Isséane (3^{ème} étage) – 99, Quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Le nombre de délégués dénombrés atteignant quarante, la réunion a été ajournée pour défaut de quorum.

Une seconde convocation a été adressée le neuf décembre deux mille vingt-deux aux membres du Bureau Syndical du Syctom pour le mercredi quatorze décembre deux-mille vingt-deux à quinze heures et trente-minutes, au centre de valorisation énergétique – Isséane (3^{ème} étage) – 99, Quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux.

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre deux mille vingt-deux à quinze heures et trente-minutes, les membres du Comité Syndical du Syctom se sont réunis sans condition de quorum au nombre de neuf au Centre de valorisation énergétique – Isséane (3^{ème} étage) 99, Quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux, sous la présidence de Monsieur Corentin DUPREY.

Huit délégués ont donné pouvoir.

Monsieur Yvon LEJEUNE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.


Le Comité Syndical a approuvé :

- Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 22 novembre 2022 ;
- La **Délibération n° C 3891** - Approbation du nouveau règlement intérieur des assemblées du Syctom fixant les modalités pratiques d'organisation des instances en visioconférence
- La **Délibération n° C 3892** - Désignation des représentants du Syctom au sein de l'assemblée générale de l'association Cluster Eaux-Milieus-Sols
- La **Délibération n° C 3893** - Modification de la composition de la Commission évaluation des coûts et tarifs
- La **Délibération n° C 3894** - Approbation du Budget Primitif 2023

- La **Délibération n° C 3895** - Fixation du montant des contributions 2023 des collectivités
- La **Délibération n° C 3896** - Soutiens des communes d'accueil d'un centre de traitement pour l'année 2023
- La **Délibération n° C 3897** - Fixation des tarifs 2023 des déchets assimilés des professionnels
- La **Délibération n° C 3898** - Règlement budgétaire et financier M57
- La **Délibération n° C 3899** - Gestion des amortissements des immobilisations en M57
- La **Délibération n° C 3900** - Approbation du rapport annuel du mandataire de la Semardel pour l'année 2021
- La **Délibération n° C 3901** - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes relative à la passation et l'exécution d'un contrat de concession relatif à la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation d'une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets sur le Port de Genevilliers
- La **Délibération n° C 3902** - Approbation des conclusions du rapport du groupe de travail relatif à l'organisation des déchèteries sur le territoire du Sycotom et reprise de l'exercice de la compétence des déchèteries des Hauts-de-Seine par les Etablissements Publics Territoriaux au 1er janvier 2024
- La **Délibération n° C 3903** - Approbation pour la création d'un Partenariat Français des Déchets
- La **Délibération n° C 3904** - Autorisation de signer le contrat d'objectifs avec l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 17 h 30.

Pour le Président et par délégation
Marie PAVILLA


Directrice des Affaires Juridiques et des Achats

